

COMMENT HABITER ?

PAGE 6 Choisir où je veux vivre

PAGINE 16-18 Parte italiana

Photo : Maya Kovais



procap
magazine
pour personnes
avec handicap
4/2016

PAGE 12 Annemarie Booss
Au cœur de la vie

Pour faire ses achats sans bouger de chez soi.



Faites vos courses chez coop@home et prenez plus de temps pour les choses importantes!

Le coupon «PCAP4-X» peut être utilisé une seule fois avec une commande de CHF 200.- et plus chez coop@home, jusqu'au 31.01.2017.

www.coopathome.ch

coop

Pour moi et pour toi. @home

sanitas  botta

Lösungen für den Alltag.
Solutions au quotidien.



Mobilität • Pflege • Hygiene • Für die Frau • Fit & Gesund
Mobilité • Soins • Hygiène • Pour la femme • Forme & santé

Vente, service et location:

- Déambulateurs
- Fauteuils roulants
- Scooter électrique
- Lits électriques et matelas
- Pour la toilette et l'hygiène
- Prothèses mammaires & Lingerie

Verkauf, Service und Miete:

- Rollatoren
- Rollstühle
- Elektro Scooter
- Elektropflegebetten & Matratzen
- Bad und WC
- Brustprothesen & Lingerie

Sanitas Botta & Botta

Murtenstrasse 7/Rue de Morat 7, 2502 Biel/Bienne
Telefon 032 323 14 74
sanitas@bottaweb.ch, www.sanitas-botta.ch

pour personnes
avec handicap

procap voyages & sport

S'engager bénévolement –
une expérience inoubliable

Procap Voyage & Sport cherche régulièrement des accompagnateurs pour ses vacances en Suisse et à l'étranger.

Plus d'informations sous
www.procap-voyages.ch
estelle.kipper@procap.ch

Page 4 EN BREF**COMMENT HABITER ?****Page 6** Choisir où je veux vivre**Page 10** Plusieurs voies vers l'autonomie**Page 11** Permettre un choix diversifié**Page 12 RENDEZ-VOUS** Annemarie Booss**Page 14 POLITIQUE** Une lecture de budget divergente**Page 15 JOURNÉE DU SPORT** de Procap**Pagina 16 PARTE ITALIANA****SERVICE Page 19** Agenda**Page 20** Conseil juridique et Procap bouge**Page 22** Le mot de la fin : Martin Hailer**Editorial****Franziska Stocker**

direction de rédaction

**Pouvoir choisir son logement**

Comment garantir aux personnes avec handicap un maximum d'autonomie ? Dorothea Lage, de la Haute Ecole spécialisée de Suisse du Nord-Ouest, nous explique les limites de l'offre de logement. Nombreuses sont les personnes avec handicap qui vivent encore dans des institutions où les autres décident pour elles. En matière de logement, la plupart n'ont pas la liberté de choix requise par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). La situation pourrait cependant changer grâce à de nouveaux projets tels que la communauté de vie du Hunziker-Areal de Zurich où habite Annemarie Booss, retraitée. Le canton de Berne a aussi décidé de réagir : notre rédacteur Adrian Hauser a cherché à savoir comment la nouvelle politique cantonale en matière de handicap entend promouvoir cette liberté de choix. Face au manque de logements adaptés aux besoins des personnes avec handicap, il est urgent d'agir.

Procap visite les ludothèques



Photo: Anita Huber

Depuis mi-août, l'équipe de Procap Sensibilisation visite 150 ludothèques de toute la Suisse afin d'examiner leur accessibilité en fauteuil roulant, dans le cadre du projet «La Suisse joue – Ludothèques pour tous». Un questionnaire mis au point avec l'aide d'une conseillère de Procap en construction sans obstacles sera mené jusqu'à fin 2016. Dès début 2017, les données relevées seront mises en ligne sur le site web de l'association des ludothèques. Ce projet ne

s'intéresse pas seulement à l'accessibilité en fauteuil roulant: les ludothèques adaptent aussi leurs jeux et forment leur personnel pour qu'il puisse conseiller au mieux les personnes avec handicap. [fs]

» www.ludo.ch

Un label pour les logements sans obstacles

Aménager un logement sans obstacles et adapté aux personnes âgées ou avec handicap n'implique pas seulement de le construire sans seuils. Le nouveau label LEA contrôle et garantit que les logements, bâtiments et espaces extérieurs répondent aux critères définis par les normes, directives et fiches d'information existantes. Les logements certifiés reçoivent un label allant de 1 à 5+ en fonction de leur degré de satisfaction à un catalogue d'environ 1000 exigences. Ce label indépendant guide les consommateur-trice-s sur le marché du logement. Procap est membre fondateur de l'association LEA et a contribué, avec des spécialistes et des entreprises, à l'élaboration de ses normes. [fs]

» www.lea-label.ch

Troisième rapport sur la contribution d'assistance

Selon le troisième rapport d'évaluation sur la contribution d'assistance, ses bénéficiaires en sont globalement satisfaits. En plus d'améliorer la qualité de vie, l'autonomie, la prise en charge et les contacts sociaux des personnes concernées, elle apporte aussi aux proches un réel soulagement. Cependant, son influence sur le nombre d'admissions ou de sorties en institution demeure faible. Ses bénéficiaires critiquent également la complexité des formalités administratives et souhaitent que l'assistance soit étendue, par exemple qu'on leur permette d'engager des membres de leur famille comme assistant-e-s. La contribution d'assistance a été introduite le 1^{er} janvier 2012 dans le but de renforcer l'autonomie et la qualité de vie de ses bénéficiaires. L'évaluation se poursuit jusqu'en 2017. Un premier rapport a été publié en 2014 et un second en 2015. [fs]

Stress au travail

En Suisse, près d'un quart de la population active est stressé au travail et épuisé. C'est ce qui ressort du Job Stress Index (JSI) réalisé chaque année par Promotion Santé Suisse.

Le stress provient d'un déséquilibre entre les contraintes auxquelles un individu est soumis et les possibilités qu'il a d'y réagir. Il peut s'agir de pression de temps, d'incertitude dans le travail, de problèmes d'organisation, de sur-

menage, de conflits avec les supérieurs ou les collègues.

Le stress chronique au travail est un facteur de risque important pour les burn-outs, les dépressions et les troubles du sommeil, mais aussi pour les maladies cardiovasculaires. Le stress coûte près de 5,7 milliards de francs par an aux entreprises, notamment à cause de la baisse de productivité ou des absences pour maladie.

[fs/IH]

Carton rouge

L'UDC a présenté au mois d'août l'initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers », qui vise à dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). L'adoption de cette initiative aurait des conséquences désastreuses sur les personnes avec handicap : la dénonciation de la CEDH supprimerait en effet toute possibilité de vérifier que la Suisse respecte les droits de l'homme. Or la Cour européenne des droits de l'homme représente une instance clé, y compris en cas de discrimination liée à un handicap. En 2016, Procap a ainsi obtenu gain de cause après avoir introduit un recours contre la discrimination des travailleurs à temps partiel par l'AI. Pour Facteur de protection D, une coalition de plus de 80 organisations, c'est un carton rouge. La votation aura lieu au plus tôt en 2018. [fs/IH]

» www.facteurdeprotection-d.ch



Cours de premier secours

Grande première à Fribourg le 13 octobre dernier : pour la première fois dans le canton et dans toute la Suisse romande a eu lieu un cours de premier secours adapté aux personnes avec handicap. Il s'agit d'un projet pilote conduit par Procap Fribourg et l'Association Cantonale Fribourgeoise des Samaritains. A ce titre, la formation était gratuite. Huit membres de Procap Fribourg en situation de handicap physique ou mental ont suivi cette formation à leur grande satisfaction. [mcp]



Photo : Pascal Monnier

Les sections romandes de Procap dans la rue

Le 1^{er} octobre dernier et pour la deuxième année consécutive, les sections de Suisse romande sont allées à la rencontre de la population dans les villes de leurs régions respectives. Elles ont tenu des stands sous la devise « Le travail – un droit à respecter », afin de sensibiliser les passants aux défis lancés par l'intégration professionnelle des jeunes avec handicap. Les membres ont aussi présenté leurs activités régionales dans les domaines des loisirs, du sport et du conseil en assurances sociales, entre autres. A 12h15, un lâcher de ballons aux couleurs de Procap s'envolait simultanément dans toutes les villes. Le but ? Renforcer la cohésion de l'association et la visibilité de Procap et de ses prestations auprès du public. [mcp]



Choisir où je veux vivre

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées requiert la liberté de choix en matière de logement. Qu'en est-il en Suisse ?

Franziska Stocker

En matière de logement, que signifie la liberté de choix pour les personnes avec handicap ?

Dorothea Lage : C'est à elles qu'il faudrait poser la question. Malheureusement, peu d'études ont été menées sur le sujet. En tant que spécialiste, je parle de liberté de choix quand tous les individus disposent des mêmes possibilités. Cela signifie que les personnes avec handicap doivent pouvoir choisir elles-mêmes la manière dont elles veulent vivre : seules, dans une communauté d'habitation avec des partenaires qu'elles ont choisis, avec

leur compagnon ou compagne. Comme les personnes sans handicap, elles doivent être libres de choisir de vivre en ville, à la campagne ou en agglomération, avec le même accès aux logements locatifs ou à la propriété. La liberté de choix implique aussi de ne pas attribuer automatiquement une place en institution aux personnes

Madame Dorothea Lage enseigne à la Haute Ecole de travail social de la Haute Ecole spécialisée de Suisse du Nord-Ouest. Elle y dirige le Master en handicap et participation au sein de l'Institut d'intégration et de participation. Cette pédagogue de l'enseignement spécialisé est co-auteur d'une étude sur les formes collectives et individuelles d'habitat pour les personnes avec handicap.

avec handicap : elles doivent pouvoir dire si cette solution leur convient ou si elles préfèrent un autre genre d'habitat (voir p. 10 à ce sujet) et, à cet égard, recevoir toute l'assistance dont elles ont besoin.

Pourquoi la question du logement est-elle si essentielle ?

Nous avons tous besoin d'un endroit où nous nous sentons chez nous et pouvons nous retirer, un endroit où inviter nos amis,



Les personnes avec handicap doivent pouvoir choisir elles-mêmes la manière dont elles veulent vivre. »

où passer du temps avec notre compagnon ou compagne, un lieu que nous pouvons aménager à notre goût. C'est rarement possible dans une institution, où les résident-e-s doivent obéir à certaines règles qui restreignent leur autonomie et leur intimité. Ils ne peuvent par exemple pas manger quand ils en ont envie, et il est pratiquement impossible d'y vivre avec son compagnon ou sa compagne.

Quelle est la situation actuelle des personnes avec handicap en matière d'habitat ?

Il faut distinguer trois groupes : les personnes atteintes d'une maladie chronique

Comment habiter ?

évolutive, qui ont vécu de manière autonome par le passé; les personnes atteintes d'un handicap physique, capables de discernement et non assistées; et les personnes atteintes d'un handicap cognitif, qui ont besoin d'assistance et sont incapables de décider seules. La plupart des personnes présentant des troubles cognitifs ou des handicaps multiples vivent aujourd'hui en institution, avec des structures imposées et un logement qui leur est attribué.

Sait-on comment elles aimeraient vivre ?

Là encore, c'est à elles qu'il faut poser la question. Dans le cadre de notre étude, nous avons constaté que ce sont surtout les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives qui souhaitent rester chez elles, dans leur quartier, où elles ont des contacts sociaux. Elles ne veulent pas vivre en foyer, mais recevoir de la visite, participer à la vie culturelle et avoir leur intimité.

Quels sont les différents genres d'habitat ?

Les foyers, les appartements protégés, les écoles d'autonomie, le domicile familial ou quelques formes d'habitat autonome avec assistance, chez soi. Chacune a ses avantages et ses inconvénients en matière d'autonomie et de possibilités d'assistance.

Comment maximiser l'autonomie des personnes avec handicap ?

L'important, c'est une assistance financière et technique appropriée. Sans elle, aucune forme d'habitat autonome n'est

possible. Les besoins d'assistance étant très variables, il convient de déterminer pour chaque individu les prestations d'aide requises et le genre d'habitation le mieux



La plupart des des personnes présentant des troubles cognitifs ou des handicaps multiples vivent aujourd'hui en institution.»

adapté. Une personne en fauteuil roulant aura peut-être besoin d'aide pour aller en courses, faire sa toilette et manger. Son logement doit être sans obstacles et elle devra par exemple recourir à l'aide à domicile et à une assistant-e pour effectuer ses tâches ménagères et ses activités de loisirs, ainsi que pour travailler.

Une personne qui présente des troubles moteurs à cause d'un handicap psychique aura davantage besoin de quelqu'un qui la motive à bouger, en lui disant par exemple : «Viens, on va faire les courses et cuisiner ensemble.» Enfin, les personnes particulièrement sensibles au bruit et aux excitants voudront vivre au calme, celles atteintes de troubles cognitifs devront peut-être se faire aider pour réaliser leurs tâches ménagères et prendre des décisions.

Quels sont les principaux obstacles à une vie autonome ?

Hélas, la sécurité financière et les services d'assistance requis n'existent pas toujours. La contribution d'assistance est par exemple insuffisante pour les personnes très dépendantes. L'assurance-invalidité ne paie qu'un certain nombre d'heures de prestations d'assistance par jour. Pour des raisons purement financières, il est pratiquement impossible pour les personnes concernées de vivre de manière autonome

chez elles. De manière générale, je condamne la course aux économies à laquelle se livrent les assurances sociales. La Suisse a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui requiert notamment plus d'autonomie. Elle doit à présent veiller à sa bonne mise en œuvre, laquelle passe par une sécurité financière à travers les assurances sociales. Beaucoup de personnes avec handicap ont par ailleurs des difficultés à trouver un logement abordable, surtout lorsqu'il doit en plus être sans obstacles. Les offres de conseil sur l'habitat autonome sont en outre trop rares et méconnues. Je suis sûre que de nombreuses personnes avec handicap, surtout s'il est d'ordre cognitif,

en rase campagne, où les connexions en transports publics et les activités culturelles et sociales sont rares. Demandons-nous simplement pourquoi nous ne vivons pas nous-mêmes dans une institution. Ce n'est qu'à partir du moment où nous voudrions y vivre qu'on y trouverait des conditions de vie normales.

Certaines personnes préfèrent tout de même vivre en institution. Pourquoi ?

Il n'y a aucune étude sur cette question. Je ne peux qu'émettre des suppositions : peut-être n'ont-elles ou ne connaissent-elles pas d'autre solution ; parce qu'elles ne sont pas assez soutenues ou ne sont pas sûres de réussir à vivre de manière

autonome. De nouveaux projets leur permettent d'essayer un genre d'habitat autonome pendant quelques mois, sans engagement. C'est certain-

nement une très bonne initiative. Mais je tiens aussi à dire qu'il ne faut forcer personne à vivre de manière autonome : il faut toujours des institutions pour les personnes qui ont besoin de cette assistance.



Beaucoup de personnes avec handicap ont des difficultés à trouver un logement abordable.»

n'ont pas la moindre idée des possibilités dont elles disposent. Les institutions et les centres d'accueil externes doivent davantage rechercher le dialogue avec leurs résident-e-s afin de trouver avec eux le genre d'habitat le plus adapté. Après un certain temps passé en institution, ceux-ci doivent (ré)apprendre à décider par eux-mêmes. Il faut les y aider. Mais les explications et conseils sont coûteux et malheureusement rarement financés.

Pour quelles raisons les personnes avec handicap décident-elles de quitter une institution, malgré les obstacles ?

Elles souhaitent choisir elles-mêmes leurs assistant-e-s ou vivre chez elles. Elles veulent habiter au cœur de la vie, pas dans une institution excentrée, dans la forêt ou

A quoi faut-il prêter attention lors de la transition d'une institution vers un logement privé ?

Garantir un accompagnement et une assistance est primordial. Je conseille aux personnes intéressées de se renseigner en détails sur les différentes possibilités et la manière de les financer, avec l'aide d'organisations comme Procap. De manière générale, chaque individu, avec ou sans handicap, doit apprendre à vivre de manière autonome. C'est un processus d'apprentissage pour chacun de nous. ●

Plusieurs voies vers l'autonomie

De nombreuses personnes avec handicap désirent plus d'autonomie en matière de logement. Procap a réuni quelques conseils à leur intention.

Franziska Stocker

Qui n'a pas envie de choisir comment, où et avec qui vivre ? Résident-e-s en institution souhaitant plus d'intimité et de liberté de choix, jeunes avec handicap voulant quitter le domicile familial ou personnes atteintes d'une maladie chronique évolutive avec davantage de besoins en assistance, mais souhaitant conserver un maximum d'autonomie chez elles : toutes et tous sont concernés par la question de l'habitat autonome.

Les personnes atteintes de troubles cognitifs ont la possibilité de suivre des écoles ou des formations,



Logements sans obstacles : Procap peut vous conseiller.

pour apprendre à gérer leur ménage de manière autonome. On peut aussi reprendre de l'influence sur son mode d'habitation et son quotidien en quittant une institution au profit d'un appartement protégé ou d'une communauté d'habitation accompagnée. Un processus dans lequel l'institution peut apporter son aide.

Une personne avec handicap aura peut-être besoin de l'aide à do-

micile, d'un-e assistant-e ou d'autres services pour vivre chez elle. Il vaut la peine de se renseigner sur les possibilités à disposition et la façon de les financer. Procap suggère de contacter l'office régional de conseil en assurances sociales le plus proche (voir aussi page 20).

Souvent, la recherche de logement est un vrai parcours du combattant, car les objets abordables et sans obstacles sont rares. Voilà pourquoi cet hiver, Procap lancera un portail immobilier en ligne permettant de proposer et de rechercher des logements sans obstacles. Il sera bientôt disponible sur le site www.procap.ch.

Procap aide aussi les personnes qui doivent adapter leur logement en raison d'un handicap ou d'une maladie. Dans ce cas, il est important de s'adresser aux offices cantonaux de conseil en construction sans obstacles. Toutes les adresses sont sur www.procap-construction.ch. ●

» **Vivre en institution** Pour celles et ceux qui ont besoin d'une aide et de soins complets en permanence. Le déroulement de la journée étant imposé, les résident-e-s se retrouvent dans une situation de forte dépendance, même si toujours plus d'institutions leur offrent davantage d'autonomie grâce à de nouveaux modèles d'habitation.

» **Appartements protégés** De nombreuses institutions disposent d'appartements protégés, où les résident-e-s ont plus d'intimité et peuvent vivre de manière plus autonome. L'assistance au niveau des soins, de la prise en charge et des tâches ménagères est très variable.

» **Communauté d'habitation accompagnée** Pour les personnes qui ne peuvent pas vivre de manière autonome. L'accompagnement varie en fonction des besoins de chacun et se fait généralement au sein-même du logement.

» **École d'autonomie** Formation de deux à quatre ans pour apprendre aux jeunes adultes présentant des troubles cognitifs à vivre de manière autonome. Ils apprennent à gérer les tâches ménagères et administratives ainsi que la cohabitation sociale et travaillent à temps partiel en dehors de l'école.

» **Logement tremplin** Projet de la Conférence cantonale bernoise pour les personnes handicapées, qui permet de tester l'habitat autonome sans stress pendant quelques mois. Il est adapté aux personnes autonomes qui souhaitent vivre dans leur propre logement. Les participant-e-s reçoivent une formation pendant la période de test, puis de l'aide dans leur recherche de logement.

» **Logement privé avec assistance** On peut vivre dans son propre logement tout en étant assisté-e ou en recevant des soins ambulatoires. Il est adapté aux personnes qui peuvent gérer leur quotidien elles-mêmes et veulent vivre seules. [sm]

Permettre un choix diversifié

Le canton de Berne conduit un projet pilote visant à offrir davantage de latitude aux personnes avec handicap dans leur choix de manières de vivre et d'habiter. Le système rigide des prestations d'assistance cantonales s'en voit assoupli.

Adrian Hauser

Pour Theresè Zbinden de IndiBe, le nouveau modèle de financement aux personnes actuellement à l'essai dans le canton de Berne est un « pas de géant dans la politique du handicap ». Ce projet pilote, qui offre plus d'autonomie et de responsabilité à près de 80 personnes avec handicap depuis début janvier, devrait en inclure 1500 autres dans les deux années à venir.

Projet pilote

Ce financement aux personnes innove en définissant dans un premier temps les besoins d'assistance indépendamment du genre d'habitat et de la façon de vivre. Une garantie de prise en charge est octroyée sur cette base. Les participant-e-s au projet pilote peuvent ainsi se procurer les services répondant à leurs besoins individuels auprès d'institutions ou de particuliers de leur choix. « Cela leur permet par exemple de rémunérer une voisine pour les tâches ménagères, de financer un foyer pour trois nuits par semaine et d'engager des assistant-e-s et des proches pour les aider au quotidien », explique Daniel Schilliger, avocat chez Procap. Ces prestations viennent compléter celles des assu-



Berne teste un financement capable de donner un vrai choix de vie.

rances sociales (AI, PC, etc.). Le principe fondamental du financement aux personnes est la liberté de choisir où et comment vivre. Auparavant, les prestations cantonales étaient octroyées en fonction du genre d'habitat : tandis que les institutions étaient presque entièrement financées par le canton, les personnes vivant dans leur propre logement percevaient nettement moins de prestations.

Le service indépendant IndiBE a été mis sur pied pour examiner les besoins individuels. « La procédure d'instruction comprend des étapes bien définies de la demande à la garantie de prise en charge », explique Theresè Zbinden. « Le financement aux personnes offre de nouvelles possibilités à celles et ceux qui veulent utiliser des offres privées, ambulatoires ou combinées, pour leur logement et leur lieu de travail. »

Plus de liberté

Yvonne Brütsch, directrice de la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch), partage l'idée que le nouveau système diversifiera les offres de prise en charge et consti-

tuera donc un plus grand choix : « A l'avenir, les personnes avec handicap seront plus libres de choisir où et avec qui elles veulent vivre et recevront de l'aide même si elles décident de vivre chez elles », explique-t-elle.

Un système plus juste

Cornelia Nater, présidente de l'association Cerebral Bern et elle-même atteinte d'un handicap, trouve ce système plus juste, car il offre à toutes les personnes avec handicap la chance de mener leur vie comme elles l'entendent.

« Les projets pilotes sont régulièrement étendus et les processus améliorés », explique Claus Detreköy, responsable de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton. « Avec la révision de la loi sur l'assistance sociale prévue en 2019, le canton disposera d'une base juridique pour un changement complet de système. » Selon Claus Detreköy, d'autres cantons s'intéressent à la réorientation engagée par Berne. Il est donc tout à fait possible que le projet finisse par faire évoluer les mentalités dans toute la Suisse. ●



**Au cœur
de la vie**

Le quartier Hunziker-Areal de Zurich accueille 1200 personnes, dont 40 avec handicap, soutenues par la fondation Züriwerk. Un lieu de vie inclusif qui répond aux besoins d'Annemarie Booss.

Annemarie Booss à propos...

Le temps : j'en ai suffisamment depuis que je suis retraitée.

Le travail : j'ai toujours aimé travailler.

Le luxe : qu'est-ce que c'est ?

L'amitié : une chose très importante.

L'amour : j'aime les enfants. Il y en a beaucoup ici.

Les vacances : j'ai toujours hâte d'y être.

Annemarie Booss aime les gens. La fibre sociale de cette femme de bientôt 70 ans, atteinte de troubles cognitifs depuis sa naissance, ne fait aucun doute : elle aime s'occuper des autres. Et c'est précisément une des raisons pour lesquelles elle ne pourrait pas vivre seule. Annemarie a grandi chez ses parents puis vécu dans diverses institutions, dont elle sortait assez peu. L'ouverture du Hunziker-Areal représentait l'occasion d'emménager dans une grande résidence en ville. Une chance qu'elle a saisie, sans savoir vraiment ce qui l'attendait. Le bilan est plus que positif : « Il se passe toujours quelque chose ici, et un bus circule vers le centre-ville. C'est passionnant. J'ai beaucoup aimé la fête du Kna-benschiessen », raconte-t-elle, enchantée.

Au total, 1200 personnes se côtoient au Hunziker-Areal. Des familles, des jeunes en colocation, des personnes âgées, mais aussi 40 personnes avec handicap, qui vivent en autonomie dans des logements individuels ou dans l'une des deux communautés d'habitation aménagées pour neuf personnes. C'est là qu'habite Annemarie Booss. Même si elle a besoin d'assistance au quotidien, elle contribue toujours aux tâches ménagères. « J'aidais déjà beaucoup mes parents dans leur auberge et j'ai travaillé jusqu'à la retraite. »

Aujourd'hui, elle aide à la cuisine, dresse la table, fait les courses et range sa chambre. Les résident-e-s ont leur propre chambre et partagent la grande cuisine et la salle de bains. Ils décident presque essentiellement seuls de l'organisation de leurs journées ; des assistant-e-s de la fondation Züriwerk sont présents 24h/24. En outre, le Hunziker-Areal accueille aussi un atelier pour personnes avec handicap, un club du 3^e âge, un salon de coiffure et une crèche. Les gens se saluent, échangent quelques mots. Si c'était à refaire, Annemarie n'hésiterait pas une seconde à emménager ici, au cœur de la vie. **Susi Mauderli**

Une lecture de budget divergente

Le budget 2017 du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) est stabilisé à la baisse. Pour Inclusion Handicap, c'est une erreur. Pour le BFEH, pas de baisse, mais la fin prévue d'une exception.

Marie-Christine Pasche

Début octobre, Inclusion Handicap, faitière des organisations handicap à laquelle appartient Procap, a vivement dénoncé dans un communiqué la baisse du budget prévue pour le BFEH en 2017. Pour cet important partenaire de la Confédération en matière de politique nationale d'égalité avec les personnes en situation de handicap, le moment est très mal choisi, alors que la Confédération doit justement mettre en application toutes les mesures liées au respect de la loi LHand, adoptée en 2004. En plus de dix ans, certaines avancées ont été opérées, mais la Suisse est encore loin d'une égalité des chances pour les personnes en situation de handicap.

Retour à la normale

Par ailleurs, après la ratification de la Convention de l'ONU (CDPH) le Bureau fédéral pour l'égalité avec les personnes handicapées est un important organe de coordination de mise en œuvre, à tous les niveaux politiques du pays. Pour Pascale Bruderer, présidente de Inclusion Handicap, «les moyens du BFEH sont déjà maintenant beaucoup trop justes pour exécuter la mission confiée».

Qu'en pensent les principaux intéressés? Andreas Rieder, chef du



Pascale Bruderer s'engage pour donner des moyens suffisants au BFEH.

BFEH, réfute le terme d'économies : «Nous revenons plutôt à un effectif normal, après avoir obtenu deux postes supplémentaires pour une durée déterminée de trois ans, liés à des tâches spécifiques. Nous avons obtenu l'autorisation d'engager une personne pour mettre en œuvre le plan d'action du Conseil fédéral pour l'accessibilité des sites Internet, et une pour rédiger un rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées, ce pour fin 2016. La mise en œuvre du plan d'action est avancée, et le rapport presque terminé. Il est donc logique que ces postes ne soient pas pourvus.»

Pour Inclusion Handicap, les capacités du bureau devraient au contraire être augmentées, puisque ses tâches ont été étendues après la ratification de la Convention de l'ONU. Pour sa présidente, «il serait irresponsable de vouloir faire des économies au détriment de l'égalité pour les personnes handicapées». Inclusion Handicap note que la Confédération elle-même, lors de l'évaluation de la LHand de décembre 2015 et dans le rapport étatique initial concernant la CDPH, a

reconnu qu'il fallait une meilleure coordination des divers acteurs et instruments. Les moyens mobilisés pourraient ainsi être utilisés plus efficacement, renforcer le BFEH s'avérerait donc rentable sur le long terme.

Encore beaucoup à faire

«Par ailleurs, les rapports viennent confirmer que les personnes avec handicap sont discriminées dans de nombreux domaines de la vie sociale. Il convient d'y remédier rapidement, et les mesures budgétaires envisagées n'iront pas dans ce sens», précise la faitière.

Sans nier l'ampleur du travail à fournir par le bureau qu'il dirige, Andreas Rieder note que cette situation ne concerne pas les deux postes en question. «Nous savions lors de leur attribution qu'ils étaient à durée déterminée, et ce fut un soutien bienvenu et apprécié. Nous ne pouvons pas aujourd'hui les garder pour d'autres tâches, cela ne se passe pas comme ça. Nous pourrions peut-être reparler de nos missions étendues dans une nouvelle demande, mais ces dernières n'ont rien à voir avec les postes obtenus à l'époque.» ●



Journée nationale du sport à Olten

450 sportifs avec handicap et leurs assistants ont pris part le 27 août dernier à la 49^e Journée nationale du sport et du mouvement de Procap. C'est sous un soleil radieux que le maire d'Olten, Martin Wey, a inauguré l'événement dans le stade Kleinholz.

Après un échauffement, les sportifs ont exécuté ensemble la danse de Procap bouge, répétée avec leurs groupes sportifs. Ils ont ensuite eu le choix entre différentes disciplines individuelles ou en groupe, et un programme récréatif, élément important pour Helena Bigler, responsable de Procap Sport: « Bien sûr, c'est une compétition avec une distribution de médailles, mais ce

sont les rencontres et le plaisir de participer qui comptent le plus. »

L'« activité de 30 minutes » (un circuit) a été réduite de moitié à cause de la chaleur. L'ensemble de percussions et d'instruments à vent de l'école de musique d'Olten a encouragé les sportifs, tandis qu'ils réalisaient une véritable prouesse: plus de 490 tours, soit près de 380 kilomètres: Bravo! Après l'annonce du classement, cette belle journée s'est clôturée en douceur et en musique devant un bon risotto.

Procap a besoin de nombreux bénévoles pour assurer le bon déroulement de la Journée du sport. Cette année, une centaine d'élèves et d'enseignants de l'école secondaire Frohheim d'Olten ont participé à l'événement pour la première fois, après avoir reçu une formation d'une demi-journée sur le handicap et le sport. Sur place, les jeunes ont contribué à encadrer les postes. [rs]





Vivo come dico io

La Convenzione dell'ONU sui diritti delle persone con disabilità sancisce il loro diritto a decidere autonomamente come, dove e con chi vivere. Come siamo messi in Svizzera? Quali sono le opportunità e gli ostacoli in tal senso? **Intervista: Franziska Stocker**

Cosa significa libertà di scelta abitativa per le persone con disabilità?

Dorothea Lage: Dovremmo chiederlo direttamente a loro, perché purtroppo gli studi al riguardo sono pochi. Da specialista parlo di libertà di scelta se tutti hanno le stesse possibilità. Ovvero se anche le persone disabili possono decidere liberamente se vivere sole, in una casa condivisa con i coinquilini che desiderano o in coppia. Se anche loro, come le persone senza disabilità, possono stabilire se vivere in città, in campagna o in un agglomerato urbano. E

se hanno accesso come tutti ad alloggi locativi o di proprietà. Per una persona disabile, libertà di scelta significa anche non vedersi assegnare automaticamente una stanza in istituto, ma poter scegliere la soluzione abitativa che preferisce.

Perché la situazione abitativa è così importante?

Ogni essere umano ha bisogno di un luogo nel quale ritirarsi e sentirsi a casa. Un luogo da arredare secondo i propri gusti, nel quale invitare gli amici e trascorrere del tempo con il proprio partner. E in istituto è difficile

perché gli ospiti devono attenersi a regole che limitano l'autonomia e la sfera privata. Non possono mangiare quando vogliono né tantomeno condurre una vita di coppia.

Dove vivono oggi le persone con disabilità?

Occorre distinguere fra tre diverse categorie: le persone disabili colpite da una malattia progressiva cronica che in passato hanno condotto un'esistenza autonoma, quelle affette da disabilità fisiche, capaci di discernimento e senza bisogno di assistenza, e quelle con handicap cogni-



La professoressa Dorothea Lage (foto) è docente presso il dipartimento di lavoro sociale della Scuola universitaria professionale della Svizzera nordoccidentale, dove dirige il ciclo di studi Master of Advanced Studies (MAS) sulla disabilità e la partecipazione, proposto dall'Istituto per l'integrazione e la partecipazione. Laureata in pedagogia speciale, è coautrice di uno studio sulle forme abitative collettive e individuali delle persone con disabilità.

tivi, che devono essere assistite e non sono in grado di decidere autonomamente. Oggi, la maggior parte delle persone con handicap cognitivi o disabilità multiple vive in istituti retti da strutture predefinite con uno spazio abitativo assegnato.

Quali forme abitative esistono?

Esistono appartamenti assistiti, gruppi abitativi esterni e scuole di vita autonoma. Alcune persone disabili abitano con i genitori, altre vivono nel proprio appartamento o nella propria casa facendo capo ad assistenti, ma sono situazioni piuttosto rare. Ogni forma abitativa ha i suoi pro e contro in quanto ad autodeterminazione e possibilità di sostegno.

Come fare per vivere nel modo più autonomo possibile?

Il sostegno finanziario e tecnico è imprescindibile per condurre una vita autonoma. Il bisogno di aiuto varia a seconda dei casi, per cui di volta in volta occorre stabilire quali prestazioni servono e quale sia la forma abitativa più adeguata. Ad esempio, una persona in carrozzina con un handicap motorio ha probabilmente bisogno di aiuto nel fare la spesa, per l'igiene personale e la preparazione dei pasti. Necessita di un alloggio privo di barriere architettoniche e del sostegno di Spitex o di un assistente

nelle faccende domestiche, nel tempo libero e sul lavoro.

Qualcuno che risulti apatico a causa di disturbi psichici deve essere affiancato da una persona che lo stimoli a svolgere qualche attività. Che gli dica ad esempio: «Su, andiamo insieme a fare la spesa così prepariamo qualcosa da mangiare.» Le persone sensibili al rumore e ai fattori di disturbo esterni necessitano di un alloggio tranquillo, mentre quelle con handicap cognitivi hanno bisogno di una persona di riferimento che le aiuti a gestirsi e a prendere le decisioni.

Quali sono i principali ostacoli alle soluzioni abitative autonome?

La copertura finanziaria e le prestazioni di sostegno necessarie non sono sempre garantite. L'assicurazione invalidità finanzia soltanto le prestazioni di assistenza per un certo numero di ore al giorno, e il budget di assistenza non basta a coprire le spese di una persona con un elevato bisogno di aiuto. Uno degli ostacoli è quindi di natura finanziaria. Tra le assicurazioni sociali c'è una pressione al risparmio che non approvo. La Svizzera ha ratificato la Convenzione dell'ONU sui diritti delle persone con disabilità che esige tra l'altro un maggiore riconoscimento della loro autonomia. Ora deve attuarla e per farlo serve la copertura finanziaria delle assicurazioni sociali.

Un altro problema riguarda la disponibilità di alloggi: per una persona disabile è molto difficile trovare un oggetto adeguato a un prezzo abbordabile, specialmente se dev'essere privo di barriere. Infine le offerte di consulenza per la vita autonoma scarseggiano e quelle disponibili sono praticamente sconosciute. Suppongo che molte persone con disabilità, specialmente se affette da handicap cognitivi, non sappiano nemmeno quali possibilità esistano.

Per quale motivo le persone con disabilità decidono di lasciare gli istituti nonostante le difficoltà?

Perché desiderano scegliere personalmente gli assistenti e le persone di riferimento o perché sognano di avere una casa propria. Perché vogliono abitare al centro della vita e non in un istituto situato in periferia, al limitare di un bosco o in mezzo alla campagna, dove sarebbero escluse anche dalla vita culturale e sociale per l'assenza di trasporti pubblici. Dobbiamo porci la seguente domanda: per quale ragione io non vivo in istituto? Solo quando anche noi avremo voglia di vivere in un istituto potremo affermare che le condizioni di vita si saranno normalizzate.

Ma ci sono anche persone che desiderano vivere in istituto.

Come mai?

Non esistono ricerche a questo proposito. Posso solo fare delle ipotesi: forse non hanno alternative e non hanno mai conosciuto altro. Forse non hanno avuto un sostegno sufficiente o temono di non farcela altrove. Vi sono nuovi progetti che permettono ai diretti interessati di provare senza impegno delle soluzioni abitative autonome per alcuni mesi. È sicuramente un approccio molto utile. Ci tengo però a precisare che nessuno può essere obbligato a vivere in autonomia e che alcune persone hanno bisogno di essere seguite in istituto.

Di cosa occorre tenere conto prima di lasciare l'istituto per trasferirsi in un alloggio indipendente?

In primo luogo occorre verificare che siano garantiti l'assistenza e il sostegno. Consiglio ai diretti interessati di rivolgersi ad organizzazioni come Procap per verificare da vicino le possibilità esistenti e le modalità di finanziamento. In generale ognuno di noi, con o senza disabilità, deve abituarsi a vivere autonomamente. È per tutti un processo di apprendimento. ●

Il testo italiano è una versione leggermente abbreviata dell'intervista originale.

Vivere al centro della vita

Nel nuovo quartiere Hunziker di Zurigo, concepito secondo un modello inclusivo, vivono 1200 persone, 40 delle quali con disabilità, sostenute dalla fondazione Züriwerk. L'ideale per Annemarie Booss. **Susi Mauderli**



Foto: Maya Kovats

Annemarie Booss adora stare in mezzo alla gente. Nata settant'anni fa con una disabilità cognitiva, ha una spiccata sensibilità sociale e ama occuparsi del prossimo. Anche per questo non potrebbe mai abitare da sola. Cresciuta con i suoi genitori, è vissuta in vari istituti, senza avere grandi contatti con l'esterno.

Con la costruzione dell'area Hunziker le si è presentata l'opportunità di trasferirsi in un grande quartiere della città. L'ha colta al volo e non se ne è pentita, anzi: «Qui c'è sempre qualcosa da fare e in più posso andare in centro in autobus. È interessante. Mi è piaciuta moltissimo la festa dello Knabenschiesen», racconta raggianti. Nell'area Hunziker vivono circa 1200 persone: fami-

glie con bambini, giovani in alloggi condivisi, anziani e 40 persone con disabilità. Alcune abitano da sole in appartamenti indipendenti, altre, come Annemarie Booss, in una delle due comunità abitative di nove posti. Nella vita quotidiana ha bisogno di assistenza, ma in genere preferisce essere lei a dare una mano piuttosto che aspettare l'aiuto degli altri. «Ho sempre lavorato. Prima nel ristorante dei miei genitori e poi ho svolto un'attività professionale fino all'età del pensionamento.» Nella sua comunità abitativa dà una mano a cucinare e ad apparecchiare, sbriga alcune commissioni e tiene in ordine la propria stanza.

Ogni occupante dispone di una camera da letto individuale e condi-

vide con gli altri una spaziosa cucina e il bagno. Gli assistenti della fondazione Züriwerk sono sempre presenti, ma sono gli inquilini a determinare in gran parte il ritmo delle giornate.

Nell'area Hunziker sorgono fianco a fianco un laboratorio per le persone disabili, uno spazio d'incontro per gli anziani e un asilo nido. Qui la gente si saluta e a volte si ferma a scambiare quattro chiacchiere. Questo aspetto piace molto ad Annemarie Booss che rifarebbe subito la scelta di vivere qui: al centro della vita. ●

➤➤ Annemarie Booss a proposito di ...

Tempo: da quando sono in pensione ne ho molto.

Lavoro: mi è sempre piaciuto lavorare.

Lusso: che cos'è?

Amicizia: molto importante.

Amore: amo i bambini. Qui ce ne sono tanti.

Vacanze: le aspetto sempre con gioia.

On danse à Lausanne



Photo: Susanne Lizano

Le 3 décembre, le Xoxo Club ouvre à nouveau ses portes à une soirée LaViva. Personnes avec handicap et valides sont invitées à venir y danser et faire la fête ensemble, dans une ambiance joyeuse et sans crainte du regard d'autrui. Ces soirées, qui permettent aux personnes sans handicap de vaincre leurs préjugés et de découvrir un monde débordant

de joie de vivre, ressemblent à toutes les soirées en boîte. Des DJs professionnels mixent la musique, de tous les styles, et le bar est ouvert, le tout de 19h à 23h.

» **Samedi, 3 décembre**, à partir de 19h au Xoxo Club, Côtes-de-Montbenon 20, Lausanne
www.xoxoclub.ch



Théâtre en langue des signes

Les interprètes du «Projet Sourds et Culture» proposent durant tout l'hiver et le printemps la traduction en langue des signes de plusieurs pièces de théâtre pour enfants, jeunes et adultes. Les représentations ont lieu dans différents théâtres de Suisse romande. La pièce «Miss Poppins», proposée par la Divine Company, ouvre les feux de la saison et tournera à Lausanne, Yverdon-les-Bains, Rolle, Martigny, Villars-sur-Glâne.

» Plus d'informations :
www.projet-sourds-culture.ch

Soirée à l'Opéra

L'association Ecoute Voir organise une audiodescription théâtrale de la répétition générale de «La vie parisienne», un opéra-bouffe qui jette un regard humoristique sur un certain art de bien vivre à Paris à la fin du XIX^e siècle. Avant la représentation, les spectateurs malvoyants et aveugles peuvent participer à une visite tactile du plateau. Une occasion unique de se représenter l'espace scénique, de découvrir le volume d'un accessoire, sa forme, sa position, de palper la texture d'un costume et parfois même de se familiariser avec les voix des personnages, si les chanteurs sont présents. Ce parcours sensoriel est conduit par les audiodescripteurs. Inscription obligatoire: 079 893 26 15 ou info@ecoute-voir.org

» **Mercredi 21 décembre**, 19h30, à l'Opéra de Lausanne, avenue du Théâtre 12, Lausanne.



Journée du 3 décembre

En 2016, la Journée internationale des personnes handicapées rappellera avec le slogan «Assez pour survivre – mais aussi pour vivre ? » que vivre signifie bien davantage que l'assurance des moyens d'existence. Vivre, c'est aussi prendre part à la vie en communauté. Or, pour des raisons financières, de nombreuses personnes avec handicap ne peuvent plus guère participer à la vie sociale et culturelle, ni même sortir avec des amis. La condition d'une vie digne réside dans l'accès des personnes handicapées à suffisamment de moyens financiers. Pour y parvenir, les chances sur le marché du travail et l'équité des prestations d'assurances sociales doivent être garanties. De nombreuses manifestations de tous ordres auront lieu ce jour-là pour rappeler cette évidence.

» Plus d'informations :
www.3decembre.ch

Quitter un foyer pour son domicile

A 32 ans, je touche une rente AI entière et des allocations pour impotent de degré moyen en raison d'une maladie musculaire. Je vis dans un foyer, financé par les prestations complémentaires. Comment ces dernières seraient-elles modifiées si je souhaitais quitter cette institution pour un domicile privé ?

Daniel Schilliger, avocat

Un tel changement pose de nombreuses questions qui dépassent de loin celle du financement : trouvera-t-on un appartement approprié et abordable ? Qui fournira soins et assistance ? Comment organiser la vie quotidienne, etc. ? La réponse se limitera ici au domaine des assurances sociales, c'est-à-dire au budget. Financer le quotidien dans un domicile privé implique de nombreux éléments, résumés ci-après :

Augmentation d'allocation

Le type d'habitat n'a aucune influence sur la rente AI. En revanche, dès l'instant où une personne quitte son foyer, elle voit son allocation pour impotent multipliée par quatre. Aussitôt que vous habiterez dans votre propre appartement, votre allocation pour impotent s'élèvera donc à CHF 1175 au lieu de CHF 294 par mois. De plus, cette dernière ne comptera plus comme un revenu lors du calcul des prestations complémentaires. Elle sera à votre libre disposition et pourra par exemple servir à financer soins et assistance.

Nouveau calcul des PC

Le calcul des prestations complémentaires (PC) sera considérablement modifié. Lorsqu'une personne réside en foyer, les taxes journalières, un forfait pour les dépenses personnelles, la prime d'assurance maladie et, cas échéant, les cotisations AVS sont considérées comme



Photo: Patrick Lüthy

des dépenses. En revanche, pour les personnes qui ne résident pas en institution, un loyer annuel de CHF 13 200 au maximum (au lieu de la taxe journalière) et un montant de CHF 19 290 pour les besoins vitaux (au lieu de la somme prévue pour les dépenses personnelles) sont admis. La prime d'assurance maladie et s'il y a lieu les cotisations AVS les complètent. Le calcul peut varier en fonction de la situation familiale.

Financer l'aide à domicile

Il est possible de demander la contribution d'assistance de l'AI, qui complètera le financement de votre prise en charge à domicile. Pour connaître à l'avance le montant de la contribution dont vous bénéficierez après avoir quitté le foyer, vous pouvez déjà formuler cette demande en tant que résident-e en institution. Par ailleurs, lorsque vous faites appel aux services d'aide et de soins à domicile, certaines prestations telles que la physiothérapie ou les soins de base sont partiellement remboursées par l'assurance maladie.

Les prestations complémentaires (PC) prennent en charge les

frais de maladie et d'invalidité non couverts, cela jusqu'à un montant maximal. Ces frais comprennent par exemple les dépenses destinées aux soins et à la prise en charge à domicile ou à l'accueil dans des structures de jour. Le financement de ces services par les PC varie d'un canton à l'autre. Dans certaines circonstances, les prestations complémentaires peuvent toutefois servir de complément à la contribution d'assistance. Les proches ou des organisations comme les services d'aide et de soins à domicile, de même que les structures de jour, peuvent ainsi être indemnisés. Les PC – tout comme la contribution d'assistance – permettent aussi d'engager des personnes chargées des soins et de l'aide à domicile. Cependant, en règle générale, ces frais sont en premier lieu couverts par la contribution d'assistance.

Lorsque des adaptations architecturales de l'appartement ou d'autres moyens auxiliaires s'imposent, une demande de prise en charge de ces frais peut être adressée à l'AI, pour autant qu'ils soient nécessaires et raisonnables.

Demandez conseil !

Si vous souhaitez quitter l'institution où vous vivez pour emménager dans votre appartement, nous vous conseillons de contacter votre Centre régional de conseils en assurances sociales Procap. Vous trouverez son adresse sur www.procap.ch. Lors d'un entretien personnel, un spécialiste pourra calculer les montants des prestations complémentaires et de l'allocation pour impotent. Le calcul du montant de la contribution d'assistance peut être demandé à l'avance auprès de l'office AI, dès le moment où une sortie de l'institution est envisagée. Vous pouvez également faire évaluer vos besoins par les services d'aide et de soins à domicile.

Conseils santé pour affronter l'hiver

Pour moi, l'hiver est synonyme de fatigue et de déprime. Je suis souvent enrhumé ou grippé. Que faire ?

Susanne Lizano, Procap bouge

En hiver, notre corps reçoit moins de chaleur et de lumière, deux éléments pourtant indispensables à notre bien-être. Ils soutiennent notre système immunitaire et nous protègent des maladies. Nous vous conseillons donc d'adopter une alimentation riche en vitamines, de pratiquer une activité physique quotidienne en extérieur et de vous détendre. Ce programme de cinq jours, tout simple, fortifiera vos défenses naturelles.

Lundi: aller au travail/en courses

Parcourez une partie ou la totalité du trajet vers votre lieu de travail ou le supermarché à l'air frais – à pied, à vélo, en fauteuil roulant ou avec un handbike.



Mardi: faire le plein de vitamine C

La vitamine C renforce nos défenses naturelles. Préparez un smoothie frais à base d'oranges, de carottes, de pommes et d'un peu de gingembre: une véritable bombe de vitamine C qui vous donnera de l'énergie!

Mercredi: nager

Allez à la piscine et bougez comme bon vous semble! Dans l'eau, on perçoit son corps différemment. Si

Conseil
Procap
bouge

possible, faites aussi une séance de sauna et de bain de vapeur pour une relaxation totale. Plus d'informations sur les piscines accessibles sur www.goswim.ch.

Jeudi: se promener en forêt

Prenez le temps d'aller vous promener dans la nature pendant la journée ou après le travail. Demandez à un ou une ami-e de vous accompagner, ce sera plus amusant.

Vendredi: danser

Dancez chez vous pendant vingt minutes au son d'une musique qui vous plaît. Vous préférez vous déhancher à plusieurs? Sortez en discothèque! Plus d'informations sur www.laviva.ch.

Les randonnées à raquettes, la luge ou le patin à glace sont d'autres bonnes idées d'activités hivernales. Les activités du programme peuvent être interverties et répétées à votre convenance.

Exercice pour l'étirement du haut du corps



Assis sur un sofa avec ou sans appui du dos, bras tendus en dessus de la tête, mains jointes. Tirer les mains vers la droite en dessinant un «C» avec le haut du corps. Faire la même chose de l'autre côté. Ne pas décoller les fesses du sofa, ne pas tirer le menton en arrière. Variante: faire la même chose debout.

Vous demandez – nous répondons!

Merci d'envoyer vos questions sur les thèmes de l'alimentation et du mouvement par la poste à la rédaction de Procap, Frohburgstrasse 4, 4601 Olten, ou par mail à redaction@procap.ch.



Un soulagement furtif

Après de longues recherches, j'ai trouvé la perle rare il y a un an : une assistante de soins flexible et fiable, qui travaillait aussi la nuit ou le week-end.

Elle avait en plus le bon goût de ne pas me parler de la météo pendant que je suivais les dernières mi-

nutes palpitantes d'un match de hockey en me brossant les dents. J'ai mis toutes les chances de mon côté pour la garder le plus longtemps possible : je me suis montré gentil et patient, lui demandais régulièrement comment elle allait et gardais même mes manies pour moi pour ne pas l'énerver.

Mais voilà que récemment, elle m'a annoncé sa démission. Ce n'était pas contre moi : elle quittait la ville après une rupture. Quelle frustration à la perspective de reprendre mes recherches à zéro ! Un court instant, j'ai même voulu renoncer à la contribution d'assistance. Puis je me suis rappelé à quel point j'étais privilégié de pouvoir choisir moi-même qui assure ma prise en charge. J'ai aussitôt ravalé ma frustration et publié une nouvelle annonce.

Martin Hailer

Martin Hailer, né en 1980, est traducteur et auteur indépendant. Atteint d'une amyotrophie spinale, il se déplace en chaise roulante. Il vit avec la contribution d'assistance de l'AI non loin de Lucerne.

POINT FORT 1/2017

Au-delà
des frontières

Prochain point fort

Quel est le quotidien des personnes avec handicap dans d'autres pays ? Comment l'inclusion y est-elle gérée ? Certains modèles pourraient-ils servir d'exemple à la Suisse et pourquoi sont-ils efficaces ? Comment la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées s'applique-t-elle à l'étranger et qui est le champion de l'égalité pour les personnes avec handicap ? Le prochain numéro du magazine ira enquêter en dehors de nos frontières. [fs]

Petites annonces

Les petites annonces gratuites pour les membres se trouvent sur www.procap.ch. Vous pouvez y publier et y consulter les petites annonces. Pour toute question merci de contacter Susi Mauderli, tél. 062 206 88 96.

Site web
de Procap

Impressum

Editrice Procap Suisse **Tirage** REMP 22366 (global, 4919 version française) ; paraît quatre fois par année

Edition et rédaction Procap magazine, Frohburgstr. 4, cp, 4601 Olten, tél. 062 206 88 88, redaction@procap.ch, www.procap.ch **Compte pour les dons** IBAN CH86 0900 0000 4600 1809 1 **Direction de rédaction** Franziska Stocker

Ont collaboré à ce numéro Adrian Hauser, Susanne Lizano, Susi Mauderli, Marie-Christine Pasche, Daniel Schilliger

Traduction Andréane Leclercq, Gabriela Megert, Flavia Molinari Egloff et Pauline Stockman **Correction** Priska Vogt

Mise en page Clemens Ackermann **Annonces** Axel Springer Schweiz AG, Fachmedien, Förlibuckstrasse 70, cp, 8021 Zurich, tél. 043 444 51 09, info@fachmedien.ch **Impression et expédition** Stämpfli Publications SA, Wölfli-

strasse 1, case postale 8326, 3001 Berne. Les changements d'adresse sont à signaler au Secrétariat romand de Procap, tél. 032 322 84 86 **Abonnement** Pour non-membres par année : Suisse CHF 20.-, étranger CHF 40.-, ISSN 1664-4611 **Délai de rédaction du n° 1/2017** 16 janvier 2017 ; parution 23 février 2017.



Oh, mon pauvre ...



Pas du tout !
Regardez mes cartes de crédit,
mon compte d'épargne
et mes actions ...



Phil Hubbe, qui vit avec la sclérose en plaques, est dessinateur de BD et aborde souvent le thème du handicap.

COMPRENDRE CE **DONT CHACUN** A BESOIN.

Systèmes de levage et de transfert
montés au plafond de **Guldmann™**

Partenaires commerciaux spécialisés à proximité :

- A-reha SA, Echallens
- Auroforum AG, Münchenstein
- Buchli Orthopädie- und Rehatechnik AG, Choire
- dennda Orthopädie- und Rehatechnik, Viège
- IWAZ, Wetzikon
- Max Jung AG, Thoune
- Orthoconcept SA, Fribourg
- Sanitätsgeschäft Beck AG, Winterthur

www.bigla.ch



D'une pièce
à l'autre

Automoteur

Utilisable
PARTOUT

Systèmes de
transport
adaptés à
l'anatomie

Rester
MOBILE



bigla

Les droits de mon enfant

Guide du droit des assurances sociales pour
les parents d'enfants avec handicap

Cet ouvrage intervient pour aider les parents
confrontés à des questions difficiles et aux dispo-
sitions complexes des assurances sociales. Il traite,
par exemple, des différentes mesures médicales,
scolaires ou professionnelles, du droit à des aides,
à une rente AI ou à une allocation pour impotent.

Le guide peut être commandé pour 34 francs
(29 francs pour les membres de Procap) + frais de
port et d'envoi. Au téléphone au 032 322 84 86,
ou à l'adresse info@procap.ch



3^{ème} version mise à jour

Les droits de mon enfant
Guide du droit des assurances
sociales pour les parents
d'enfants avec handicap

pour personnes
avec handicap

procap